L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général, et de la Première Municipalité

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLÉANS.
LUNDI MATIN, 11 JUIN 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

Résolu que le Sénat de l'État de la Louisiane, approuve les mesures générales de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat."

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane que l'administration du gouvernement de l'État, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la sagesse et la fermeté, et par un zèle judicieux et infatigable pour le service public; que dans l'exécution des lois il a montré fidélité, et dans les grandes et importantes nominations qu'il a faites, il a montré impartialité et un grand égard pour les vrais intérêts de l'État, et qu'il se retire avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite officielle, et avec leur estime et égard personnels."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.
Pour le Sénat de la Louisiane
ALBERT HOA.

ELECTION.

En voyant le l'audace avec laquelle nos adversaires ont prononcé leurs citations, leurs attaques, mais surtout leurs assertions, nous avions eu la débonnaireté de croire, des les [illegible] par eux comme tels, [illegible] notre crédulité, nous n'avions eu recours qu'à nous-mêmes, pour découvrir de notre candidat le [illegible] [illegible] quand tout voulait au secours de la patrie. Nous avions supposé que le danger émané d'une insurrection avait dû retenir plus d'un brave [illegible] de ses ateliers qu'il était à croire de voir prendre parti pour l'ennemi. Mieux informé, [illegible] que M. Roman était au collège de Baltimore lors de l'invasion, nous avions cru devoir [illegible] d'un fait qui aurait pu étonner ceux qui ne se seraient pas souvenus de l'âge du candidat [illegible] la seconde assertion.

Nous répondrons [illegible] la mauvaise [illegible] contre nous d'injurieux et nous [illegible] seulement nos antagonistes, que les paroles de [illegible], d'indignation ou de reproche, qui se rencontrent dans nos écrits, s'adressent toujours aux faits [illegible] des personnes. La fourbe, la déception [illegible], sont des moyens que nous reprouvons [illegible] nous n'attribuons point l'odieux à [illegible] que nous ne connaissons nullement. [illegible]

[illegible]

Ce n'est pas un guerrier que nous recherchons pour gouverneur; et si deux mois d'opinion donnent à Mr. Prieur l'avantage de la gloire militaire sur Mr. Roman, alors adolescent, et soumis au régime sévère du collège de Baltimore, les connaissances qu'il acquérait alors, et qui le distinguent aujourd'hui, [illegible] assuré sur son compétiteur un tout autre avantage [illegible] [illegible]. On nous répète jusqu'à satiété que Mr. Prieur a fait le bonheur de la Nouvelle-Orléans par son excellente administration! [illegible]

Mr. Prieur surtout, s'étant renfermé dans un cercle [illegible] [illegible]

[illegible]

PERTE DU NAVIRE FRANKLIN.

Ce navire parti de ce port pour le Havre, le 6 du courant, sous le commandement du capitaine Burgess, avec un chargement de 1421 balles de coton, et de [illegible] de tabac, a sombré en dehors de la passe [illegible]. On suppose qu'il a [illegible] [illegible]. Le bateau remorqueur Tiger était [illegible] [illegible] navire soit considéré [illegible].

Le navire à vapeur GREAT WESTERN est annoncé comme devant partir de New-York pour [illegible] le 21 de ce mois. Ceux qui écriront par [illegible] aujourd'hui; car celle de demain, seront à temps pour ce navire.

A la réception de la nouvelle de la décision du Congrès [illegible] de la [illegible] s'est manifesté à New-York une vive satisfaction. On a actuellement la certitude que les affaires reprendront, et que les banques de New York pourront commencer à opérer [illegible]. On pense [illegible] les paiemens en espèces par la Banque [illegible] presque toutes celles de l'Ouest, du Sud [illegible] Sud Ouest [illegible]. On [illegible] les banques de la Nouvelle-Orléans feront [illegible] leurs paiemens en espèces.

Congrès.

WASHINGTON, 1er. Juin.

[illegible] Sénat un grand nombre de bills d'une nature privée, [illegible] 3me lecture et sont adoptés. [illegible] la division du territoire du Wisconsin et l'établissement du territoire d'Iowa est adopté à la 3me lecture.

La Chambre des Représentans [illegible] affaire bien importante [illegible] [illegible] Congrès et ne font guère honneur à ceux [illegible].

M. Wise [illegible] ayant la parole, reprend ses remarques [illegible] de M. Bell.

M. [illegible] se lève et se plaint des [illegible] [illegible] ceux qui [illegible] pas proférer eux-mêmes.

M. Jenifer déclare que c'est un *mensonge* et Mr. B. [illegible].

M. [illegible] M. Howard [illegible] [illegible].

[illegible] de M. Pennybacker, M. Bell et Jenifer se lèvent et offrent leurs excuses à la chambre. Les choses en sont là pour le moment.

On verra avec intérêt la correspondance suivante de [illegible] au congrès, le colonel Nicholas.

Monsieur,

Les travaux à faire à l'entrée du Mississipi sont [illegible] importance, que ceux qui s'y trouvent [illegible] intéressés ne peuvent manquer de désirer d'être informés des vues et les espérances de ceux qui sont chargés de ces travaux, et apprendront sans doute avec plaisir les probabilités de succès dont il [illegible] permis de se flatter. La délégation de l'Est n'a pas manqué et ne manquera pas de pousser les travaux par tous les moyens en son pouvoir, quant à moi, j'ai la plus intime confiance qu'ils seront exécutés avec toute la promptitude possible.

J'ai l'honneur, &c.

ROBERT CARTER NICHOLAS.

[illegible] juin 1838.

Monsieur,

Le grand intérêt que les habitans de la Nouvelle-Orléans portent aux améliorations projetées vers l'embouchure du Mississipi, m'engage à vous prier de me faire connaître si l'on a fait quelques progrès dans cet important ouvrage. Il s'est écoulé un si long espace de temps depuis que la première allocation de fonds a été faite pour cet objet que l'attention publique se trouve vivement excitée, par suite des immenses avantages qui se rattachent à cette opération.

J'ai l'honneur, &c.

ROBERT CARTER NICHOLAS.

30 mai 1838.

Général Gratiot—Département du Génie.

A l'honorable Robert Carter Nicholas—Sénat des États-Unis—Washington.

Département du Génie, 31 Mai 1838.

Monsieur,—En réponse à votre lettre du 30 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que le capitaine Talcott et sa suite ont probablement achevé à présent l'examen de l'embouchure du Mississipi. Vous n'ignorez sans doute pas que le résultat de cet examen doit être soumis à une direction du génie qui adoptera un plan d'opérations pour l'amélioration permanente de la navigation du fleuve. En attendant on a résolu d'essayer l'effet de la drègue, qui, comme on s'en est assuré ne peut faire aucun mal, tandis qu'il est possible qu'il en résulte de grands avantages du moins pour le moment. Le capitaine Talcott a fait fonctionner sa drègue et ses bateaux à machines pendant toute cette saison. Il les a mis en oeuvre auprès de la barre du N. E. où, à son grand étonnement il n'a presque trouvé que du sable pur et gros; selon lui cette circonstance "favorise l'opération de la drègue," car il considère comme probable que "ce sable une fois enlevé, il faudra un tems considérable pour qu'il en rassemble une quantité égale." Il est donc très probable que dans quelques mois des progrès [illegible] de la drègue seront beaucoup plus efficaces qu'on ne s'y était d'abord attendu. J'ai l'honneur, &c.

E. GRATIOT.

M. *Biddle* a du reprendre les paiemens en espèces le 2 de ce mois.

MEXIQUE.

Les nouvelles de Mexico n'ont d'intérêt réel que celui du danger qu'y courent les étrangers. C'est en vain que l'on se flatte de quelque [illegible] apportée vis-à-vis des Américains depuis qu'il est vaguement question d'un arbitrage confié à une puissance tierce. La haine du peuple embrasse sous une même dénomination tous les étrangers et le titre [illegible] donné aux uns comme aux autres est le mot d'ordre de tous les partisans du gouvernement actuel. A lire les diatribes des journaux on pourrait [illegible] et le nom de Français s'y voit seul accolé avec les qualifications les plus outrageantes. [illegible] presse provoque à l'assassinat, et la main *dimanche* à la tourbe des assassins! [illegible] *sonne l'heure* [illegible] s'écrie l'éditeur de [illegible], en repoussant "comme un crime l'idée du duel, et alors nous sauvons [illegible] aux insolences [illegible] efficace. [illegible]

[illegible]

"En attendant MM. les Français [illegible]

[illegible]

Le danger que courent les étrangers [illegible] extrême; mais, le courage des éditeurs de l'Universel n'est pas moindre. [illegible]

[illegible]

PROCLAMATION.

De Louis Guerra, sous-préfet de la partie de Reynosa [illegible] [illegible] habitans.

[illegible]

L'ambition de s'emparer du trône de Montezuma [illegible]

[illegible]

Mes chers amis, j'ai des preuves [illegible] de votre fer [illegible] de conserver une liberté si chèrement acquise, j'ai les obligations que m'impose votre honneur et l'attachement que vous [illegible] vous les mêmes périls, pour la défense de la liberté mexicaine.

LOUIS GUERRA.

Reynosa, 7 mai 1838.

NOUVEL OUTRAGE—BATEAU A VAPEUR ANGLAIS BRULÉ.—Oswego 30 mai 1838—

Nous apprenons des passagers du bateau "Grande Bretagne," de Kingston, que le "Sir Robert Peel, bateau à vapeur anglais appartenant au juge Jones de Toronto, à MM. Horace Billings & Co, à M. D. B. O Ford de Brockville et à M. Amos Bacon d'Ogdensburgh, a été brûlé ce matin à Well's Island, à quelques milles plus bas que French Creek, dans le St-Laurent, où il s'était arrêté pour prendre du bois. Vers les 2 heures du matin une troupe d'hommes armés dont on estime le nombre de 30 à 60, se précipita dans le bateau, en fit sortir tous les passagers que l'on mit à terre dans l'île et mit ensuite le feu au bateau.

Les passagers de chambre, au nombre de 25 ou 30, et ceux d'entrepont furent recueillis plus tard par le bateau Oneida et transportés à Kingston.—Tous leurs bagages ont été brûlés ainsi qu'une somme de 500,000 qui se trouvait à bord.

Personne n'a péri, mais le second a été fortement brûlé, et ne s'est [illegible] qu'en sautant dans le fleuve. Le Sir Robert Peel avait coûté $50,000.

Le gouverneur Marcy, aussitôt qu'il fut instruit de l'événement, partit à la hâte pour Watertown.

On est généralement indigné de ce nouvel outrage commis sur le territoire américain contre un bateau anglais et l'on s'attend à juste titre à de terribles représailles. On l'attribue à des réfugiés canadiens, cependant on n'a pu reconnaître aucun des auteurs de cet acte sauvage.

BLOCUS DE BUENOS-AYRES.

Le navire *Josephine*, capitaine Merry, arrivé à New York de Buenos-Ayres, annonce que l'amiral français LEBLANC a notifié au gouvernement de la République Argentine le blocus par une escadre française des ports Argentins entre les caps de la rivière *Plata*. Ce blocus devint effectif le 28 avril, mais tous les navires dans les ports à cette époque avaient permission jusqu'au 10 mai pour embarquer leurs cargaisons et partir, après quoi le blocus doit être complet, tant pour les navires partant que pour ceux qui arriveraient. L'escadre du blocus se compose des corvettes *Camille* et *l'Expéditive*, et des bricks *Dassas* et *l'Alerte*. Le Dassas porte le pavillon de commandant. L'amiral Leblanc a dû ou devait faire voile de Montevideo pour Rio Janeiro sur la frégate *Minerve*. Les canots et les chaloupes armées de l'escadre étaient occupés à fouiller les bateaux, chalands, &c., venant du Parana, d'Uruguay, &c., à Buenos Ayres, et chargés de produits, qui étaient devenus très-rares.

L'amiral Leblanc a fait à Montevideo des contrats pour fournir à la flotte des provisions pendant un an. [illegible] du général ROSAS, gouverneur et capitaine général de la province de Buenos Ayres, fait craindre que le blocus ne dure longtemps, [illegible] pas à quelque chose de plus sérieux.

COUR SUPRÊME DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

FEUILLETON.

PHRÉNOLOGIE.

[illegible]

tradition avec Vaugelas, Ménage ou l'abbé d'Olivet, s'il ne l'est pas avec le sens commun, avec l'art. Eh! mon Dieu, la poésie n'est pas précisément la grammaire [illegible]

[illegible]

Vous avez été injuste envers M. Urbain David, [illegible]

[illegible]

Cette il est permis d'en [illegible] [illegible] qui importe si bien à l'humanité. [illegible]

(A continuer.)

BAINS B....

P. S. C. l'article, écrit *ab irato*, comme le disait notre critique, fut jeté sur le papier, au courant de la plume, dans la journée du vendredi en réponse à l'article du jeudi. [illegible]

[illegible]

Aux Amateurs de Paris.

Comme les amis de M. Prieur paraissent convaincus [illegible] au-delà de toute [illegible] cette chance, la partie suivante:

$1000 que M. A. B. Roman sera élu à la prochaine élection de Gouverneur.

$100 Que sa majorité sera de	100	voix.
100	200	"
100	300	"
100	400	"
100	500	"
100	600	"
100	700	"
100	800	"
100	900	"
100	1000	"
100	1100	"
100	1200	"
100	1300	"
100	1400	"
100	1500	"
100	1600	"
100	1700	"
100	1800	"
100	1900	"
100	2000	"
100	2100	"
100	2200	"
100	2300	"
100	2400	"
100	2500	"
100	2600	"
100	2700	"
100	2800	"
100	2900	"
100	3000	"
100	3100	"
100	3200	"
100	3300	"
100	3400	"
100	3500	"

QUIN A CORNER.

[illegible]

DERNIÈRES DATES.

[illegible]

COMMERCIAL.

NEW YORK, [illegible] juin.

VENTE D'ACTIONS.

[illegible]

NEW-YORK, 2 juin.

VENTE D'ACTIONS.

[illegible]

New York, 2 juin.

Coton—Les ventes de coton [illegible] la semaine [illegible] 3500 balles. Le marché est calme.

[illegible]

FRED. BUISSON, sherif.

Nouvelle-Orléans, le 9 juin 1838.

[illegible]

G. J. MATOSSY.

$10 DE RECOMPENSE

SERONT données à celui qui rapportera l'argent et [illegible]

[illegible]

MAGUT DENNINGS, 142, Vieux Bassin.

ZINC [illegible] ED. MALLARD, No. 17 Bank Allée. 11 juin—1

BANQUE DU COMMERCE—Cette banque tire sur Londres. G. O. HALL, Caissier. 11 juin

CHECKS sur New York à vendre par HYDE & GOODRICH, rue de Chartres No. 15. 11 juin

AIGUILLES, manufacturées expressément pour les souscripteurs, d'une qualité très supérieure, à vendre par HYDE & GOODRICH, No. 15, rue de Chartres. 11 juin

10,000,000 Aiguilles pour exportation, à vendre à bas prix par HYDE & GOODRICH, rue de Chartres No. 15. 11 juin

EAU DE COLOGNE de Jean Marie Farina, directement importée, garantie pour être supérieure à celle des autres manufactures, et à vendre au No. 15, rue de Chartres par HYDE & GOODRICH. 11 juin

DIAMANTS d'une qualité supérieure, à vendre par HYDE & GOODRICH, rue de Chartres No. 15. 11 juin

A VENDRE par Cucullu, Lapeyre & Co. rue Toulouse No. 27:

252 sacs café vert de la Havane, en débarquement,
500 paniers olives espagnoles,
16 barils anchois,
24 pouts barils vin vieux supérieur de Catalogne,
200 livres safran espagnol,
150 milliers cigares de la Havane 1re. qualité. 11 j.

DISSOLUTION DE SOCIETE

LA société qui existait à la Nouvelle Orléans, sous la raison Jh. Devenport & Gourdain est, dès ce jour dissoute par consentement mutuel. Mr. J. V. Gourdain reste chargé de la liquidation.

Jh DEVENPORT,
J. V. GOURDAIN.

11 juin 1838

LE soussigné engage ses amis particuliers à continuer leur confiance et leur patronage à Mr. J. V. Gourdain. Jh DEVENPORT. 11 juin

LE soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il se propose de continuer pour son compte particulier le genre d'affaires exploité jusqu'à ce jour par la société dissoute de J. Devenport & Gourdain.

Il ose espérer, en redoublant de zèle et d'efforts, [illegible] J. V. GOURDAIN. 11 juin

SUCRE—21 [illegible] J. V. GOURDAIN, 13, rue Conti.

UN assortiment en—Fruits confits au sirop, de France et de la Havane [illegible]

Eau de Seltz minérale véritable en cruchons, à vendre par LORBILLE & VALETON, rue Royale, No. 23.

ESPÈCES à vendre par J. M. CABALLERO, 60, rue St. Louis. 11 juin

CIGARES 300 milliers cigares de la Havane, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 60, rue St. Louis. 11 juin

AVIS—Les personnes qui doivent [illegible] succession du docteur Charles Isidore Cholet, sont priées de les payer à M. J. L. Engelsheim, qui est autorisé à par [illegible]

L. Delachaux F. Correjolles, exécuteurs testamentaires du défunt C. I. Cholet. 7 juin

4 Barils cigares de papier de la Havane de bonnes marques, à vendre par A. M. DE MIRANDA, 7 juin 80, rue Bourbon.

THÉATRE D'ORLEANS.

Mardi, 12 juin
POUR LA CLOTURE DÉFINITIVE
Bénéfice de retraite de
M. NOTAIRE.
La 1ère représentation de la reprise de
LE DÉSESPOIR DE
JOCRISSE,
Comédie-folie en 2 actes, de Dorvigny.
Dans laquelle M. NOTAIRE, remplira le rôle de Jocrisse et la petite Eugénie remplira le rôle de Rignolet.
Suivi du
SONGE D'ATHALIE,
Joués par Mme. Closel et la petite Eugénie.
On finira par
CADET ROUSSEL,
BARBIER A LA FONTAINE DES
INNOCENS,
Bluette burlesque en un acte.
M. NOTAIRE remplira le rôle de Cadet Roussel.
Le spectacle commencera à 7 heures 1/2 précises.

Théâtre d'élèves.

Lundi, 11 juin.
TONY,
OU
LE CANARD ACCUSATEUR,
Folie Vaudeville en 2 actes.
M. Notaire remplira le rôle de Tony, et M. Victorin, celui de Briscot.
LE CHEF-D'ŒUVRE INCONNU,
Drame nouveau en un acte, par M. Charles Lafont.
Entre les deux pièces
LE GRAND MONOLOGUE DE FIGARO,
Par M. V. Génet.
Jeudi, 14 juin.
Bénéfice de M. VICTORIN.
Le prix d'entrée sera d'une piastre, et les billets d'administration, abonnement ou de faveur seront suspendus.

GRANDE SOIREE MUSICALE.

SUR un plan de magnificence extraordinaire et que l'on voit rarement à la Nouvelle-Orléans.

M. Fallon (chef d'orchestre au Théâtre St. Charles) a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il se propose de donner sa grande soirée de musique vocale et instrumentale, vendredi prochain le 15 courant, dans la grande salle de l'Hôtel St. Charles, en quelle occasion il sera secondé par le grand orchestre français complet et plusieurs autres artistes distingués en musique vocale et instrumentale, qui ont tous de la manière la plus obligeante offert leurs services [illegible].

Principaux vocalistes—Signora Albina Stella, Mr. Pogi, artiste du théâtre St-Charles, signor Corona de l'Opéra Italien de la Havane.

Principaux artistes pour les instrumens:
Chef, M. Fallon;
Premier violon, Sr. Gabici, chef de l'Opéra italien;
MM. Trust, Vallière, Kroll, Lhermann, Bayon, Eich, Evan, Barthet, Loffing, Schmit, Hohnstein, Jeandot, Letellier, Dantonnet, Simon, Gilles.
Dans le courant de la soirée
M. Baily exécutera un solo sur le cornet à piston, accompagné de sa fille, sur le piano, et de M. Martinez sur la guitarre.
M. Fallon, cédant aux instances de plusieurs de ses amis, exécutera un solo sur le violon. MM. Trust et Fallon, un duo sur la harpe et le violon, composé par Labarre et Dehériot.
Prix d'entrée: $2.
L'on peut se procurer des Billets d'avance chez MM. Fallon, No. 107, rue Carondelet, et aux principaux magasins de musique et Hôtels de la ville.
La soirée commencera à 8 heures précises.
11 juin 5

VAUXHAL

AU
THEATRE ST. CHARLES
Ouvert tous les soirs. 11 juin

PAROISSE DE PLAQUEMINES—Cour des Preuves—[illegible]

Qu'il soit connu [illegible] Alexandre Lesseps, [illegible] de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines [illegible]

[illegible]

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Une Habitation sur terre, située dans cette paroisse sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ dix [illegible] de la ville de la Nlle. Orléans, bornée en haut par l'habitation de Arnaud Lanaux et en bas par la terre de Manuel Audry, mesurant vingt-[illegible] pieds de face au dit fleuve sur quarante arpents de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations [illegible]

[illegible] nommé Ben, mulâtre âgé de 42 ans pour la somme de trois cents piastres.

L'esclave nommé Pierrot, âgé de 42 ans pour la somme de trois cents piastres.

[illegible]

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, à la paroisse de Plaquemines, ce 9me jour de juin 1838.

G. LEONARD, Juge.

11 juin—3t.

Vente du Shérif.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Joseph Volant Labarre contre Marie Carrion—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi le 10 juillet prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux propriétés hypothéquées suivantes, savoir:

Trois arpents de terre, situés dans la paroisse de Jefferson, à environ huit milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur le même bord du fleuve et désignés par les numéros 5, 6 et 7 d'après un plan dressé par Allard Hérbécourt, le 9 mai 1836, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, lesdits arpens de terre se suivent et ont chaque, mesure française, un arpent de face au fleuve sur quarante arpens de profondeur, pour satisfaire à la réclamation du demandeur.

Conditions de la vente—La somme de douze mille piastres avec intérêt de cinq pour cent sur la somme de cinq mille deux cent quatorze piastres, à dater du 16 juin 1837, et sur la somme de six mille sept cent quatre vingt six piastres à dater du 30 décembre 1837, jusqu'à parfait paiement, cinquante sept piastres et cinquante cents frais de protêt et les frais du procès comptant, et la balance le 13 juin 1838, le 26 décembre 1838, le 13 juin 1839 et le 26 décembre 1839, qui seront reçus en paiement des billets qui doivent échoir aux époques ci-dessus. L'acquéreur fournissant en conséquence ses billets endossés à satisfaction, et les arpens de terre ci-dessus demeurant hypothéqués jusqu'à parfait paiement.

M. J. GARCIA, shérif.

11 juin—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson, Cour de district, Williams Debuys contre J. H. Durand et autre—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi, le 10 juillet prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux deux esclaves suivantes savoir dans l'affaire ci-dessus,

Jane, négresse âgée de vingt-huit ans.
Mary et sa fille âgée de 6 ans.
Conditions de la vente—comptant.

M. J. GARCIA, shérif.

11 juin—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No 13778—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi, le 20 juin courant, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à un certain morceau ou partie de terre situé dans cette paroisse sur la rive gauche du Mississipi, à environ 8 milles au dessus de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 10 sur un plan de divers lots de terre dressé par Benjamin Buisson, le 19 Février 1835, et déposé en l'étude de Felix Grima Not. Pub. ledit morceau de terre mesure un arpent face au Mississipi, avec toute la profondeur qu'elle a, ou peut avoir jusqu'au lac Pontchartrain, borné d'un côté par le No neuf et de l'autre par le No onze.

Conditions de la vente—Comptant.

M. J. GARCIA, shérif.

11 juin—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Cour de District—Jean Mornay vs. James Ogilvie, No. 13,464—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi le 27 juin prochain, à une heure de relevée,

Les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux propriétés suivantes, savoir:

Huit lots de terrain, situés dans le faubourg des Religieuses, dans la paroisse Jefferson, désignés par les nos. un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, sur un plan dressé par F. Wilkinson arpenteur de la seconde municipalité en date du 29 décembre 1836, et déposé en l'étude de L. T. Caire notaire public; les dits lots mesurent, mesure anglaise, plus ou moins, comme suit:

[illegible]

M. J. GARCIA, shérif.

Pour Pascagoula, Biloxi, et tous les ports intermédiaires.

Le steamer GIRAFFE, à basse pression, capitaine Swisher, partira du bout du chemin de fer Pontchartrain, Mardi matin, 12 du courant, après l'arrivée des chars de 6 heures, il sera de retour au rail-road mercredi soir. Une grande ponctualité sera observée dans les heures de départ. Pour passage seulement, ce voyage n'étant qu'un essai, s'adresser au capitaine à bord.

9 juin—3

A VENDRE.

Le steamer PONTCHARTRAIN, en parfait état et avec son ameublement, tel qu'il se trouve maintenant au wharf du Pontchartrain au bas du rail road.

Si ce bateau n'est pas vendu à l'amiable d'ici au Samedi, 16 juin courant, il sera ce jour là offert en vente à la Bourse de la Cité, à midi, par Mr. Fauché Conget, encanteur.

Pour les conditions, s'adresser à
F. CORREJOLLES,
5 juin—10 chez F. Pascalis, rue de la Levée, No 56.

POUR BORDEAUX.

Devant partir du 20 au 25 courant.

Le navire MORO CASTLE, capitaine Cuarry. Pour fret de 150 balles coton et pour passage, ayant des emménagemens commodes, s'adresser, rue St. Louis 77.

11 juin—13 P. BORDELON.

POUR LE PORT-AU-PRINCE.

Le beau brick RINGLEADER, doublé, cloué et chevillé en cuivre, d'une marche supérieure, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord

11 juin R. GRUNING & Co.

POUR NEW YORK—Nouvelle ligne.

Le navire paquebot SARATOGA, capitaine Hatfang, partira jeudi, 14 juin. Pour fret de l'équivalent de 100 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord en face du poteau 53, ou à

HENRY O AMES,
11 juin 45, rue du Camp.

POUR TRIESTE, Passage seulement.

Le beau navire GENERAL HODGMAN, capitaine Faulkner, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à

LEVI H GALE,
11 juin 93, rue de la Commune.

POUR PORT-AU-PRINCE

La goëlette GENEVA, fine voilière, partira le 27 de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser à JOSEPH BUREL, faubourg Marigny,

8 juin—17 No 166, rue Union, encoignure Craps.

A VENDRE OU A FRETER.

La belle et bonne goëlette HENRY CLAY, capitaine Toyo. Pour d'autres détails, s'adresser à LEGENDRE & BERNIAUD,

7 juin No. 27, rue St Louis.

POUR PENSACOLE.

La goëlette fine voilière, BETSY, capitaine J. P. Arnaud, maintenant mouillée au nouveau Bassin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au No. 50 Vieille Levée. 7 juin—17

A VENDRE.

La goëlette DOLPHIN, tirant peu d'eau, du port de 65 tonneaux, bien couverte, et complètement réparée. Pour les conditions s'adresser à LEGENDRE & BERNIAUD,

5 juin 27, rue St Louis.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol, fin voilier, SALVADOR, capitaine Fernandez, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira Dimanche prochain. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à bord ou à J. PRATS & Fils,

5 juin 12, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.

La goëlette américaine WILLIAM & MARY, capitaine J. Hernandez, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage s'adresser à bord au capitaine ou à A. CAPDEVIELLE & Co.

5 juin rue Toulouse, No. 14.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de circuit des États Unis pour le district oriental de l'État de la Louisiane, dans l'affaire No 25 du dossier il sera vendu le Mardi 26 [illegible] à midi et demi, à la Bourse de Cité rue St. Louis.

Un terrain situé dans la nouvelle ville de Bath, [illegible]

[illegible]

Conditions au moment de la vente. 6 juin.

J. H. HOLLAND, marshal.

11 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de Paroisse—Mathilde Louise Michaux, veuve et exécutrice testamentaire d'Elie Norbert Henry, décédé, et tutrice des enfants mineurs, contre Andrew Boers—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi le 26 juin courant, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à deux certains lots de terre situés à Carrollton, dans cette paroisse, désignés par un plan dressé par Jacob Rohaw, architecte, le 16 décembre 1835, et déposé en l'office de Wm. Boswell, notaire public de la Nouvelle Orléans, par les Nos. trois et quatre, dans le carré C, entre les rues Burthe, Clinton, Troisième et Hillary; ce carré avant [illegible] et ont chacun trente pieds de face à la rue Burthe sur cent vingt pieds de profondeur; ledit carré C est formé d'une partie du lot original No. 25, sur le plan original de Carrollton.

Conditions de la vente—Ceci étant la seconde et dernière criée, les lots de terre ci-dessus seront adjugés au plus haut et dernier enchérisseur à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation à un an avec caution solidaire bonne et solvable, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec intérêt de cinq pour cent, jusqu'à parfait paiement.

11 juin—3 M. J. GARCIA, shérif.

Jacques Vilaud contre Antoine Capsuldes.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale le 11 juin 1838, à une heure P. M.

Tous les droits, titres, et intérêts du dit défendeur sur la goëlette nommée la Philippine Rose, saisie dans cette affaire.

Cette criée étant la seconde et dernière, les dits droits, titres etc. seront vendus, payables dans un an avec 5 pour cent d'intérêt par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

23 mai B. BEAUREGARD, marshal.

"Connais toi toi-même."

M. LE DOCTEUR Hérain (venant de Paris) Phrénologiste pratique,

A l'honneur d'informer le public qu'il séjournera quelque tems dans cette ville. Les personnes qui désirent avoir une description exacte de leurs aptitudes et talents naturels, seront reçues à l'hôtel St. Charles.

La science de la Phrénologie étant de la plus haute importance dans l'éducation des enfans, M. H. donnera des descriptions en français et en anglais de leurs facultés en y joignant des cartes imprimées.

8 juin—4

AVIS—Les propriétaires de propriétés taxables, situées dans la ville de "Lafayette" et dans le faubourg, sont notifiés que si dans les vingt jours qui suivront la publication du présent avis, ils n'ont pas réglé leurs taxes de corporation pour l'année (1837,) mil huit cent trente sept, leurs comptes seront remis à l'avocat de la dite ville, immédiatement pour être poursuivis. Par ordre du conseil.

F. DELAHOUSSAYE, Trésorier.

Bureau, sur la Levée entre les rues Ste Marie et St. Andrews. 2 juin—20

BAINS PUBLICS.

A l'Hotel de la Marine maintenant en opération.

BAINS CHAUDS, FROIDS, SALINES, MÉDICAUX ET DOUCHES.

LE Propriétaire informe le public qu'additionnellement à ses bains chauds et froids, il vient d'y ajouter, les bains médicaux et douches mentionnés, pour les maladies du pays, et aux fièvres du climat; la direction sera sous la surintendance d'un médecin éclairé, et les bains seront administrés selon les genres de maladies.

J. E. SAVAGE,
A l'Hotel de la Marine, entre les deux Marchés.
2 juin—10

FONDA DE LA UNION,

EN MADISONVILLE

LOS infrascritos, habiendo comprado el fondo del establecimiento que pertenecia á D. Juan Ramon, ofrecen sus servicios á sus amigos y al publico en general.

El delicioso parage en que se halla situado dicho establecimiento; la salubridad y frescura del país; la mucha comodidad que la casa presta á los huespedes; y el esmeros que pondrán los propietarios para su asistencia, les hacen esperar el merecer la confianza de las personas de esta ciudad que gusten pasar en aquel escelente clima la estacion de los calores.

Todos los Domingos habrá una mesa redonda, en la que se hallará cuanto pueda apetecer, y muy buena provision de pescado, á cuyo efecto los propietarios han hecho los arreglos oportunos.

G. RUPIA
junio 7—6 F. GENER.

HOTEL DE L'UNION.

A Madisonville

LES soussignés ayant acheté le fond de l'établissement qui appartenait à Mr. Juan Ramon, offrent leurs services à leurs amis et au public en général.

Le délicieux parage sur lequel se trouve cet établissement; la salubrité et la fraîcheur du pays, la grande commodité qu'offre le local aux voyageurs, et les attentions que porteront les propriétaires à recevoir dignement les visiteurs, leur donnent l'espérance que les personnes de cette ville qui désireraient passer l'été dans cet endroit, voudront bien se rendre à leur établissement.

Tous les dimanches il y aura une table d'hôte où l'on servira tout ce qui pourra être agréable, ainsi que du poisson frais; les propriétaires ayant pris des arrangements en conséquence.

G. RUPIA
7 juin—6 F. GENER.

Ventes à l'Encan:

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu mardi 12 du courant, à 10 heures du matin, au No. 66 rue du Canal, les meubles suivans: 1 sofa, une bibliothèque, chaises, glaces, tables, rideaux &c.—Conditions comptant. 11 juin—2

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu, mardi, 12 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

Une négresse nommée Sally, âgée de 35 à 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et couturière.

Betsy, âgée de 18 ans, domestique.

Conditions, 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant 10 pour cent à leur échéance s'ils ne sont pas payés, sans que l'acquéreur puisse avoir droit à une prolongation, avec hypothèque. Les actes de vente seront passés chez M. Cuvillier, not. pub.

Les esclaves ne seront livrés qu'après que les actes de vente seront passés; mais du jour de l'adjudication ils seront aux risques et périls de l'acquéreur.

11 juin—2

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 16 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale,

Le bateau à vapeur DENMARK, avec agrès, apparaux et ameublements, ainsi qu'un canot. Ce bateau est actuellement mouillé en face de la seconde municipalité, et peut être examiné avant la vente.

Conditions comptant. 9 juin—3.3pe

PAR P. A. GUILLOTTE.

Il sera vendu mercredi, 13 du courant, à trois heures et demie, à l'encan des rues de Notre Dame et des Magasins, un lot de bons chevaux et de mulles, drays et harnais.

Conditions à la vente. 8 juin—5

Succession de Joseph Prietto, h. c. l.

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1838, et à la requête de Jean Louis Dolliolle, h. c. l., exécuteur testamentaire de la susdite succession,

Il sera vendu en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le lundi, 11 juin à midi précis,

Les Propriétés suivantes,

situées au faubourg Marigny, 3me. Municipalité, savoir—No. 1 UN TERRAIN formant encoignure, ayant 45 pieds 10 pouces, 5 lignes, face à la rue Bagatelle sur 90 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue des Grands Hommes. Il existe sur ledit lot

UNE MAISON briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, composée de deux appartemens, une galerie et deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques, bâtie en briques &c

No. 2. UN TERRAIN vide ayant 34 pieds face à la rue Bagatelle, sur 90 pieds 10 pouces de profondeur, et attenant au No 1

No. 3. UN TERRAIN ayant 34 pieds face à la rue Bagatelle, sur 90 pieds 10 pouces de profondeur, et borné par le lot No. 2. Il existe sur ledit lot

UNE MAISON briquetée entre poteaux, et couverte en bardeaux, composée de six appartemens, une galerie, deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques &c. &c.

No. 4 UN TERRAIN ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue des Grands Hommes, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur avec

UNE BELLE MAISON EN BRIQUES couverte en tuiles, composée de quatre appartemens, une galerie et deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques &c. &c.

No. 5 UN TERRAIN, ayant 31 pieds 9 pouces face à la rue des Grands Hommes et joignant le No. 4 sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur avec

Une belle MAISON EN BRIQUES, couverte en tuiles, composée de quatre appartemens, une galerie et deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques &c. &c.

Le tout vendu conformément au plan qui sera exhibé dix jours avant la vente.

Conditions: Un cinquième, comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets par coupons et endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

9 mai—30

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI 20 de juin, à la Bourse de Cité, il sera vendu, à midi précis, pour compte et à la folle enchère de M. Seraphin Baudoin qui ne s'est pas conformé à l'adjudication faite par les susdits encanteurs le 10 août 1836, un lot de terre situé dans cette ville, désigné par le No. 117 du plan fait par Bringier, arpenteur général, en date du 26 juillet 1836, et déposé en l'étude de L. Feraud notaire public, lequel plan le dit lot mesure, en pieds français, 30 pieds de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de 167 pieds 3 pouces, formant une largeur de 30 pieds à la rue St. Pierre où il a une mesure, 30 pieds de face à la dite rue.

Conditions au moment de la vente. 6 juin.

PAR TRICOU & BARNETT Sr.

Vente de Genève et autres lots adjoignants, faisant face au lac Pontchartrain.

IL sera vendu jeudi, le 21 juin prochain, à midi précis à la Bourse de Cité, par le ministère des encanteurs susnommés, plusieurs lots de terre formant la ville de Genève, ainsi que plusieurs autres lots de terre adjoignant et faisant face au lac Pontchartrain.

Il est impossible de se figurer une position plus favorable et plus en abri pour des résidences maisons de campagne. L'air y est sain, la terre élevée, et quantité de sources d'eau vive sortent vers aux [illegible] le bayou Castaing et le bayou Cannes [illegible] sur lesquelles croissent en abondance des chênes, noyers et magnolia grandiflora.

[illegible]

Les termes sont on ne peut plus favorables aux acquéreurs, un sixième comptant, et la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans en billets portant hypothèque [illegible] les billets ne seraient pas payés à l'échéance, les dits billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent, du jour du protêt. Les lots sont très-vastes et contiennent quatre arpens de superficie.

Les actes de vente se passeront chez Amé Ducatel, aux frais des acquéreurs.

M. Louis Sargy, s'engage à mettre les acquéreurs en possession dès qu'ils seront en mesure [illegible].

Dans le cas où les actes de vente ne seraient pas signés par les acquéreurs dans un délai [illegible] les vendeurs se réservent le droit de faire vendre à la folle enchère des dits acquéreurs, [illegible] dans les papiers publics et sans autre notification préalable.

Le plan des dites terres sera exposé à la Bourse, avant la vente, ou chez A. Ducatel, notaire public.

29 mai—21

Changement de Bureau d'Encan.

FERNANDEZ & WHITING viennent de transporter leur Bureau du No 7, rue de la Vieille Levée, en face de la Douane. Les ventes publiques de vente, en fait de marchandises sèches, cotonnades, bottes, souliers, broderies, etc. [illegible] sont fixées aux mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine. Les ventes commenceront à 10 heures du matin. Les ventes de Bourse et de dehors auront lieu tous les jours, sans faute. On fera sur les marchandises des avances libérales en argent comptant.

Mardi prochain, 12 du courant, il sera vendu à dix heures du matin, une grande quantité d'habillemens en assortis, pour le détail, et un envoi d'habillemens de nègres.

20 balles 3/4 coton brun, do blanc, 10 balles Kersey, et une variété de marchandises sèches assorties, 100 caisses vin de Bourgogne de différentes marques, 20 barils rhum d'Orléans, 50 paniers vin de Champagne, huile en caisses, eau de fleur d'orange, et une variété d'autres groceries.

N. B. Les personnes qui ont des marchandises à vendre sont priées de les envoyer à leur magasin, qui est à la fois grand et commode. On n'exigera rien pour les frais de magasinage.

6 juin—6

AVIS AUX CONTRACTEURS

DES propositions cachetées seront reçues au bureau du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville, pour la livraison de 30,000 pièces de bois de pin ou cyprès, qui devront être équarris sur deux faces, la surface équarrie doit avoir au moins 10 pouces, elles devront être de 10 pouces d'épaisseur, coupées en longueurs de 20 pieds au moins. Ce bois doit être employé le long des bords du lac Pontchartrain, et en partie dans le troisième bayou au dessus du nouveau canal, le tout sur le bord du nouveau canal, au pont du chemin de fer, à l'option de la compagnie.

De plus:

Des propositions seront reçues pour le revêtissement de la levée qui est faite le long du lac, en coquilles et sable à une épaisseur de dix huit pouces, les matériaux pour cet objet peuvent être obtenus facilement à une petite distance de la levée, et la compagnie fournira les chars et les matériaux pour construire un rail-road temporaire, là où la distance sera trop grande pour faire usage de bayards et de brouettes.

De plus:

Des propositions seront reçues pour la construction de plusieurs hangards le long du chemin de fer, une description en sera donnée en s'adressant au Ingénieur du chemin de fer de la N. Orléans et de Nashville. D. WOURD.

9 juin—6 Ingénieur surintendant.

DEMANDE D'EMPLOI

UN jeune homme Allemand, parlant un peu le français et l'anglais, désire trouver à se placer comme gérant sur une habitation, il peut aussi s'engager comme distillateur. Il fournira de bonnes recommandations. S'adresser au No. 61, rue St. Pierre.

9 juin—6

J. TINTORER, offre à vendre en débarquement du brick Tennessee, de la Havane, 100 milliers cigares de la meilleure qualité, consistant en Regalias, cañones, trabucos, cazadores et autres marques; aussi cinq barils de gelée de gouyave en petites boîtes.

Vieille Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital.

9 juin—3

LES créanciers de la succession de Charles Cartey, sont notifiés de se faire connaître sous sept jours, dans les dix jours, et de présenter le compte de ce qui peut leur être dû, accompagné de titres sur lesquels ils sont fondés, et ceux qui doivent à ladite succession, sont invités à venir régler sans délai pour éviter des frais de justice. JOHN CULBERTSON,

Avocat et exécuteur testamentaire.

9 juin—5 3te rue St. Anne No. 51

LA procuration donnée par M. Pierre Bougnot Marine à L. L. Dansie, le 7 juin 1837, est révoquée, et tous pouvoirs sont donnés à M. [illegible] Rouvin.

MR. F. KROLL, professeur de musique, se proposant de fixer son séjour à la Nouvelle-Orléans, informe respectueusement le public, qu'il donnera des leçons de violon, la guitarre, solfège et la [illegible]. S'adresser chez Messrs Nores & Bonnet, [illegible] Benoit, rue de Chartres, ou à son domicile, rue de Bourgogne, No. 77.

ACTIONS DE VILLE—100 actions de la Banque des Citoyens, 100 do de la Banque des Améliorations [payées en plein] à vendre par J. A. BONNEVAL, Passage de la Bourse.

8 juin—3

TRAITES sur New York, à vendre par WM. G. HEWES & Co.

8 juin rue des Natchez.

A LOUER—Une maison à la Pointe à Chrétienne convenable pour une famille pour l'été. S'adresser à J. Brunet, rue St. Claude, entre Dumaine et St. Philippe. 8 juin—15